

Assemblée primaire de la Municipalité

13 décembre 2021

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, l'Assemblée primaire communale est ouverte à 19h00 par Madame la Présidente Sylviane **COQUOZ**, en présence de 51 personnes. Elle se tient à la grande salle du complexe polyvalent.

Ordre du jour

1. Procès-verbaux des assemblées primaires des 14.06.2021 et 12.10.2021
2. Dépense liée à la réfection du réseau d'égouts et sa demande d'emprunt y relative
3. Indexation des revenus imposables selon art. 178 LF
4. Plan financier 2022 – 2025
5. Budget 2022
6. Règlement du feu
7. Informations
8. Divers

Excusés : Dénervaud Morgane, Schoch Raymonde, Charles Josiane et Maurice, Barman Carole, Nicolas et Jean-Baptiste

Deux scrutatrices sont nommées : Mme Chantal Carthoblaz et Mme Anne-Cécile Richard.

Etant donné que l'assemblée primaire parte certains intervenants avec la Commune de Vérossaz qui tient également son assemblée primaire, Mme la Présidente propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

1. Retour sur la soirée participative du 3 novembre dernier concernant l'avenir de Massongex
2. Règlement du feu
3. Procès-verbaux des assemblées primaires des 14.06.2021 et 12.10.2021
4. Dépense liée à la réfection du réseau d'égouts et sa demande d'emprunt y relative
5. Indexation des revenus imposables selon art. 178 LF
6. Plan financier 2022 – 2025
7. Budget 2022
8. Informations
9. Divers

L'assemblée accepte cet ordre du jour modifié.

1. **Retour sur la soirée participative du 3 novembre dernier concernant l'avenir de Massongex**

La parole est donnée à M. Etienne Mounir du bureau Serec qui a accompagné la démarche et assuré la médiation de la soirée citoyenne du 03 novembre dernier.

M. Mounir dresse un historique du projet qui a débuté en décembre 2019. Il explique la démarche participative qui a eu pour but d'intégrer la population dans la réflexion sur le processus de fusion. Les participants ont été invités à s'exprimer autour de tables thématiques :

- Services à la population
- Société, santé, formation
- Territoire et environnement
- Economie et gouvernance

Il fait un survol des forces et faiblesses

Forces

Finances saines / Economie
 Infrastructures
 Activités sociales/sociétés
 Géographie – proximité de tout
 Peu mitage
 Patrimoine archéologique
 Proximité politique
 Identité forte

Faiblesses

Mobilité (flux des voitures)
 Non mise en valeur du patrimoine archéologique
 Intégration des nouveaux citoyens
 Manque d'engagement des habitants
 Manque d'activités culturelles
 Peu de liens avec Bex

De même pour les opportunités-risques

Opportunités

Barrage / Energies
 Agglomération – mobilité à développer
 Choix du home / école
 Développement possible /Synergies
 Six régions de la constituante

Risques

Changement au sein de l'administration/service technique
 - perte de savoir
 Fermeture des magasins
 Devenir cité dortoir
 Développement rapide
 Manque d'eau
 Perte terres agricoles
 Trouver des élus
 Moins de poids de représentation

Proposition pour l'avenir

- Mobilité : Développer les transports publics, mobilité douce
- Social
- Motiver la jeunesse, défendre les intérêts, création espaces publics, encourager les liens, soutenir la vie locale
- Soutenir l'innovation des services sociaux, assurer la transmission du savoir, chercher équilibre social
- Infrastructure
- Emplacement pour manifestations
- Appartements protégés
- Réseau d'Eco point, gravière, éclairage, chauffage à distance
- Aménagement du territoire

- Qualité paysage
- Limiter les constructions (équilibre, meilleure planification)
- Services à la population
- Garder un bureau communal avec du personnel
- Service décentralisé si besoin, garantir transfert du savoir
- Fusion, agglomération

Conclusion

Petite analyse

- Tendance cité-dortoir
- Bonne dynamique sociale/culturelle
- Développement territorial – mobilité à améliorer
- On est bien chez nous et à proximité des autres services
-

Quelle orientation pour le futur

- Augmentation de la charge de travail pour les conseillers municipaux, administration, services techniques
- Quels services peut-on encore offrir aux citoyens
- Développement – vision : les voisins réfléchissent à l'avenir, et Massongex ?

Madame la Présidente remercie M. Mounir pour ce résumé.

2. Règlement du feu

Ce règlement était à disposition sur le site de la Commune ou au guichet. M. Gwenaël Richard le présente chapitre par chapitre en y indiquant les principaux changements. Il précise qu'il y a une modification de l'article 11 al. 2 par rapport au règlement proposé suite à une demande de la commune de Monthey.

Ce règlement a été préavisé par le service cantonal du feu. Il a été accepté au conseil communal du 06 décembre 2021. Il est adapté par rapport à toutes les communes soit Massongex, Vérossaz, Monthey et Collombey-Muraz.

A la question : acceptez-vous le règlement intercommunal pour la gestion du service du feu ?

L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

3. Procès-verbaux des Assemblées primaires des 14.06.2021 et 12.10.2021

Les procès-verbaux des assemblées primaires étaient à disposition sur le site de la Commune ainsi qu'au bureau communal, Mme la Présidente demande si quelqu'un en veut la lecture et s'il y a des remarques au sujet de ces procès-verbaux.

La lecture n'est pas demandée et les procès-verbaux n'appellent aucune remarque de la part de la présente assemblée. Ils sont donc adoptés.

4. **Dépense liée à la réfection du réseau d'égouts et sa demande d'emprunt y relative**

Ce point est séparé du budget afin de respecter la loi sur les communes Art. 17 « Compétences inaliénables de l'assemblée primaire qui décide que toute nouvelle dépense à caractère non obligatoire supérieure au 5 % du résultat net du dernier exercice, soit Fr. 374'914.-- ». La limite de compétence concernant la demande de crédit est de Fr. 749'928.--

M. Tristan Jordan présente les différents travaux envisagés sur la commune :

- la pose d'une conduite d'eaux claires vers le chenil pour CHF 97'000.--
- le tronçon d'eaux usées TDH-Les Paluds en vue de la désaffectation de la Step pour CHF 571'000.--
- la moitié du chemin du Bras concernant l'eau potable et les eaux usées pour CHF 600'000.--

La demande d'emprunt se monte à CHF 1'000'000.--, cette somme sera demandée uniquement pour parer à d'éventuels manques de liquidités.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte la dépense liée à la réfection du réseau d'égouts et sa demande d'emprunt par 49 oui et deux abstentions.

5. **Indexation des revenus imposables selon art. 178 LF**

Le Conseil communal a décidé de maintenir le coefficient pour 2022 à 1.20.

Le conseil communal propose de maintenir l'indexation à 150.

A la question : acceptez-vous le maintien de l'indexation à 150, l'assemblée l'accepte par 48 oui et 3 abstentions.

6. **Plan financier 2022-2025**

Mme la Présidente présente le nouveau référentiel comptable MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé).

En 2007, la Confédération a passé sa comptabilité du MCH1 au MCH2.

Les cantons ont suivi depuis 2009, avec le canton du Valais en 2018. C'est maintenant au tour des communes d'adapter son plan comptable.

Explication du calendrier

Le budget 2022 est soumis au MCH2, les comptes 2021 seront présentés à l'assemblée primaire sous le MCH1.

Le Conseil communal en séance du 25 octobre a pris des décisions liées à l'introduction du MCH 2, à savoir :

Seuil des actifs et passifs de régularisation

Choix : décider un montant minimum pour passer un actif ou un passif transitoire ou comptabiliser tout montant.

Décision : Tout montant connu et précis est passé en transitoire.

Principe de comptabilisation des recettes fiscales

Choix : tenir compte uniquement des acomptes ou calculer des provisions.

Décision : Calculer des provisions en tenant de la population et de l'évolution des revenus.

Valeurs seuils des provisions

Choix : ignorer ou tenir compte des charges connues mais pas encore reçues.

Décision : Tenir compte des charges à recevoir pour tout montant supérieur à Fr. 500.-
-.

Limite d'activation des investissements

Choix : fixer le montant minimum pour comptabilisation en investissement

Décision : Montant minimal d'activation des investissements fixé à Fr. 25'000.-- •

Réévaluation du Patrimoine Financier (PF)

Choix : réévaluer ou pas le patrimoine financier sur la base d'une expertise.

Décision : Pas de réévaluation du PF.

Séparation terrains et bâtiments ou autres travaux de génie civil

Choix : en même temps que la réévaluation du PF, séparer les bâtiments et les terrains puisque ces derniers n'ont pas besoin d'être amortis.

Décision : Aucun changement apporté.

Taux d'amortissement dans fourchettes

Choix : définir le taux d'amortissement qui passe du 10% global à une fourchette différente selon durée de vie des objets.

Décision : Appliquer le taux minimum recommandé pour chaque catégorie

Il y a également des changements au niveau numérotation et imputation des comptes, comme :

Les bâtiments sont comptabilisés de manière séparée, en fonction de leur attribution : administration, école, salle polyvalente.

Les fonds de rénovation des bâtiments ne sont plus admis en fonctionnement. Ils doivent être dissouts et des réserves de politique budgétaire peuvent être créées.

L'introduction du MCH2 modifie la manière de calculer les indicateurs financiers qui sont évalués de manière plus sévère. L'assemblée prend connaissance des comptes indicateurs.

Pour 2022, l'endettement net par habitant se monte à CHF 931.--, reste qualifié de faible par les indicateurs cantonaux.

La planification financière à court terme prévoit des investissements d'un montant de CHF 2'577'068.-- en 2022, CHF. 1'545'000.-- en 2023, CHF 1'740'000.-- en 2024 et CHF 1'212'000.-- en 2025.

7. Budget 2022

Mme La Présidente prend la parole pour la présentation du budget 2022. Chacun a pu prendre connaissance des chiffres, ainsi que du message introductif rédigé par la caissière-comptable dans le journal des trois tours, sur le site internet ou directement au bureau communal.

Mme la Présidente commente l'aperçu du compte d'investissement qui se monte à CHF 2'577'068.--. Avec le MCH2, n'apparaissent plus que les investissements des tâches « trafic et télécommunications » et aménagement du territoire ».

L'assemblée prend connaissance de l'aperçu du compte de résultats qui donne les chiffres suivants :

Marge d'autofinancement	CHF	490'492.--
Excédent de charges	CHF	404'762.--
Investissements nets	CHF	2'577'068.--
Amortissements	CHF	882'514.--
Fortune nette	CHF	8'805'537.--
Dette par habitant	CHF	931.--

Des explications sont données sur :

Police communale

Rappel, en 2018 entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police cantonale et d'un règlement homologué par le Conseil d'Etat qui règle l'organisation des polices communales et intercommunales. Coût d'un policier municipal CHF 150'000.-- (y compris investissements calculés à partir des chiffres établis par le canton).

Coûts : 2020 CHF 60'000.--, 2021 CHF 80'000.--, 2022 CHF 100'000.--, 2023 CHF 120'000.-- et ensuite au prorata du nombre d'habitants dès 2024.

Transports scolaires

Augmentation du coût en rapport avec le nombre d'élèves

Subventionnement pour l'économie d'énergie

M. Richard Gwenaël explique la création d'un fonds de CHF 50'000.-- pour assurer un subventionnement communal pour l'achat de vélos électriques ainsi que pour l'analyse énergétique des bâtiments.

Piscine de Monthey

La commune participe à titre forfaitaire unique pour un montant de CHF 50'000.— jusqu'en 2024. Cette contribution est uniquement pour les travaux d'assainissement et d'extension de la piscine de Monthey.

Rappel des avantages :

En contrepartie du versement forfaitaire unique, l'Association de la Piscine de Monthey s'engage à accorder pour les 40 prochaines années : * L'accès à la piscine de Monthey aux citoyens/nes de Massongex à un prix identique à celui appliqué aux citoyens/nes de la ville de Monthey (garantie d'un tarif indigène pour le cas où un tel tarif préférentiel serait mis en place à l'avenir.) * L'accès gratuit aux installations de la piscine pour les écoles de Massongex, sur demande et selon un planning établi à l'avance, uniquement dans le cadre des heures des cours de sport dispensés durant le temps scolaire. * L'accès gratuit aux installations de la piscine pour les structures jeunesse de Massongex (sociétés locales) sur demande et selon un planning établi à l'avance, uniquement dans le cadre des heures de fréquentation de la structure.

Jubilaires 2022

90 ans : Josiane Barman, Edmée Beney et Pierre Rappaz

100 ans : Alfred Raphaël et Bernadette Chiono

Garderie Pop e Poppa

Un montant plus conséquent est budgété pour la garderie au compte de résultat 545.3636.06 pour un montant de CHF 665'100.— auquel il faut déduire la subvention cantonale de CHF 283'750.--, soit CHF. 381'350.--.

Les comptes 2020 ne sont cependant pas représentatifs de la réalité, vu la fermeture de la structure durant plusieurs semaines suite à la COVID. L'augmentation des coûts s'explique principalement par :

- La dotation en personnel fixée par le Département qui représente un montant global jusqu'à cette année, soit CHF. 157'400.—
- le versement d'un 13^{ème} salaire complet, alors qu'il n'était que de moitié jusqu'à cette année, soit CHF 31'200.--
- La valorisation des salaires d'encadrement de la petite enfance fixée par le Département dès le 01.01.2022 qui donne un montant global de CHF 62'100.—

L'assemblée peut également prendre connaissance d'un graphique sur la fréquentation de la nurserie.

La fréquentation a fortement augmenté, boostée par l'introduction de la grille tarifaire selon la taxation fiscale à la rentrée 2020.

Trafic régional – Mobichablais

Conditions d'adhésion suivantes :

- Sur la base du niveau d'offre et du nombre d'habitants, la part du budget de couverture des coûts est de 3% ;
- Participation unique aux investissements est fixées à CHF 37'678.—hors TVA.

Question sur la fréquentation de l'UAPE au vu de l'augmentation de crèche.
La fréquentation de l'UAPE est également en augmentation constante.

L'assemblée accepte le budget 2022 à l'unanimité.

8. Information

Remerciements

M. Gwenaël Richard remercie M. René Vouillamoz, chargé de sécurité et M. Martial Müllheim, commandant des pompiers pour avoir œuvré au sein de la commune. Un petit présent leur est remis.

Lotos et manifestations

Mme Cettou Jennifer voulait faire une information concernant la reprise des lotos. Au vu de la situation sanitaire, une décision sera prise selon les dernières directives fédérales et cantonales.

Elle demande à l'assemblée de faire bon accueil et surtout de participer aux futures manifestations prévues par sa commission.

En principe, l'apéro du Nouvel an devrait se faire étant donné que c'est en plein air.

9. Divers

Places de parc au sein du village

La commune s'efforce de trouver au mieux des solutions pour les commerces. Mme la Présidente précise que les travaux du centre du village ont pris du retard et que le bus MobiChablais est en avance d'un an. La commune doit composer avec tous ces éléments.

Cours d'eau La Loënaz

Est-ce qu'il est analysé, car il semblerait que la qualité de l'eau ne soit pas bonne. M. Jordan indique qu'il a eu une séance avec l'Etat du Valais la semaine dernière. Il faut savoir qu'actuellement concernant la biodiversité, ces cours d'eau ne peuvent plus être traités comme auparavant. C'est le même principe que pour les talus.

Mobival

La commune a délivré l'autorisation de démanteler une partie du site. Il faut savoir que c'est une parcelle privée.

Place de parc Ancienne Poste

Pour l'instant, tous les arrêts de MobiChablais sont provisoires. Chaque arrêt doit être équipé. La Commune est en cours d'étude pour un concept de stationnement.

Subvention vélos électriques

Est-ce que la commune ne pourrait pas subventionner par exemple les abonnements du bus.

Pour l'instant ce n'est que le début du subventionnement, peut-être que la Commune envisagera d'autres mesures.

Jardin de l'Eglise

Il est géré par la Paroisse.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est conviée à un vin chaud au café Central.

Mme la Présidente souhaite à chacun de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 21h00

La Présidente :

Sylviane Coquoz

La Secrétaire :

Sandra Mariétan